

# BAREME D'HONORAIRES DE Bruno CAMPOREALE

Agent commercial immatriculé(e)  
au RSAC de NIMES sous le n° 879 820 249

Applicable sur les nouveaux mandats confiés à partir du 07/06/2021  
A l'exclusion du Neuf (VEFA) et Immobilier Professionnel

## TRANSACTION

### IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

PRIX DE VENTE NET TTC	MONTANT DES HONORAIRES TTC Mandat simple	MONTANT DES HONORAIRES TTC Mandat exclusif
Jusqu'à 59 999 €	Forfait de 4 000 €	Forfait de 3 500 €
De 60 000 € à 119 999 €	7 %	6 %
De 120 000 € à 249 999 €	6 %	5 %
De 250 000 € à 399 999 €	5 %	4,5 %
De 400 000 € à 599 999 €	4.5 %	4 %
De 600 000 € à 800 000 €	4 %	3,6 %
Plus de 800 000 €	3,6 %	3,4 %

*Les honoraires sont à charge vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.*

*Il est précisé que les prix ci-dessus doivent être impérativement appliqués dans une majorité de transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et aux caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.*

*Lors d'une délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux inscrits au mandat de vente initiale entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.*

Paraphes et signature  
Agent commercial

Paraphes et signature Mandant

# LOCATION

## IMMOBILIER TRADITIONNEL

	Charge Bailleur	Charge Locataire
Commission d'intermédiaire en location	1 mois de loyer hors charges	
Frais de visite, constitution du dossier, rédaction du contrat de bail	indice ALUR* au m <sup>2</sup> suivant la zone concernée	indice ALUR* au m <sup>2</sup> suivant la zone concernée
Frais de rédaction d'état des lieux	3€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>

\* Zone très tendue : Paris et départements voisins : 12 €/m<sup>2</sup>

Zone tendue : 28 agglomérations de plus de 50 000 habitants : 10 €/m<sup>2</sup>

Hors zone : reste du territoire : 8 €/m<sup>2</sup>

*Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires à la charge du bailleur.*

# TRANSACTION

## IMMOBILIER PROFESSIONNEL

(fonds de commerce, locaux commerciaux, bureaux, droits au bail, ...)

PRIX DE VENTE NET TTC	MONTANT DES HONORAIRES HT*
De 1 à 40 000 €	Forfait de 5 000 €
De 40 001 € à 250 000 €	10 %
De 250 001 € à 850 000 €	9 %
Plus de 850 001 €	8 %

# LOCATION

## IMMOBILIER PROFESSIONNEL

Honoraires HT à la charge du preneur
10% sur le loyer annuel HT

\* Pourcentage sur le prix de vente (TVA au taux en vigueur en SUS)

Paraphes et signature  
Agent commercial

Paraphes et signature Mandant